



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : TRANQUILLITE PUBLIQUE**Prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants dans le cadre du programme LIMIT'S. - Recette subvention MILDECA 2026**

Placée auprès du Premier Ministre, la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) est chargée d'animer et de coordonner l'action du Gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Son périmètre d'intervention couvre l'ensemble des conduites addictives, qu'il s'agisse de produits licites (tabac, alcool), des drogues (cocaïne, cannabis...) ou encore des addictions sans produit (jeux vidéos, jeux d'argent et de hasard).

Elle a également pour mission d'initier et d'accompagner les projets portés au plus près des citoyens par des collectivités publiques en accordant des soutiens financiers. En 2024, la MILDECA a ainsi lancé un appel à projets en direction des communes et intercommunalités intitulé « Prévention de la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants ».

L'emprise des réseaux liés aux trafics de stupéfiants sur des territoires et des populations constitue un défi majeur pour la société française et donc pour les élus locaux, en première ligne face à la demande de sécurité et de tranquillité publique de leurs concitoyens. En outre, le maire est responsable de l'animation, sur le territoire de sa commune, de la politique de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre, puisqu'il dispose d'une compétence propre en la matière, liée notamment à ses pouvoirs de police.

Forte de ses années d'interventions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance avec l'animation d'un Conseil Local de Sécurité et Prévention de la délinquance (CLSPD) et de comités de prévention et de sécurité dans les quartiers (CPSQ) qui rassemble les acteurs institutionnels et associatifs, la ville de Dijon apporte des solutions concrètes en impliquant les acteurs dans leurs champs de compétences respectifs.

C'est dans ce contexte que la ville de Dijon a répondu à l'appel à projets lancé en 2024. Elle a décidé de s'engager dans un programme d'actions approuvé par la MILDECA.

La MILDECA a demandé à la ville de Dijon de rapprocher son projet avec celui de la ville de Chenôve également lauréate de l'appel à projets. Après concertation, certaines actions ont été mutualisées (mobilisation autour du projet et formation des professionnels).

Le programme LIMIT'S porté par la ville de Dijon s'inscrit dans une stratégie globale de prévention en articulation avec les politiques publiques existantes (contrat de ville, CLSPD, Cité éducative, Programme de Réussite Educative (PRE), Contrat Local de Santé, prévention de la délinquance). Déployé sur deux quartiers aux caractéristiques différentes (la Fontaine d'Ouche et Drapeau – Junot) il vise à agir à la fois sur les facteurs de prévention, l'attractivité des réseaux, la formation des acteurs et les alternatives positives offertes aux jeunes en s'appuyant fortement sur le partenariat local.

L'année 2025 a été marquée par une phase de structuration, de montée en compétence des acteurs et de préparation opérationnelle du plan d'actions. Cette étape préalable est essentielle pour garantir la cohérence, la lisibilité et la pérennité du projet à long terme.

Actions réalisées en 2025

- Création et installation du COPIL LIMIT'S
- Mise en place de groupes de travail territorialisés afin d'élaborer un plan d'actions 2026.
- Intégration du programme dans les instances existantes (CLSPD, CPSQ, GPO, articulation avec le PRE, la cité éducative et Génération Dijon.

- Structuration d'un parcours de formation aux compétences psycho-sociales (CPS) adapté à la problématique en faveur des professionnels (3 modules).
- Déploiement du premier module de formation « les bases pour développer les CPS des jeunes ».
- Intégration explicite des contenus de la formation dans les actions coconstruites par les acteurs.
- Repérage et coordination autour des jeunes à risques (coordination jeunesse LIMIT'S) intégrée à la cellule de traitement restreinte de prévention de la délinquance (réunion bimestrielles).
- Création d'une charte graphique, mise en place d'un espace ressources partenaires, lancement d'une newsletter.
- Organisation d'un séminaire Dijon / Chenôve (60 professionnels et acteurs mobilisés).

Actions déployées en 2026

Les groupes de travail territorialisés ont permis de définir un programme d'actions opérationnel qui sera déployé en 2026. A ce jour, les actions prévues sont les suivantes :

- Consolidation de la coordination territoriale sur le quartier Drapeau – Junot afin de réduire les écarts de ressources entre les deux quartiers.
- Poursuite de l'animation partenariale et maintien des instances de gouvernance.
- Animation continue des groupes de travail territorialisés.
- Déploiement des modules 2 et 3 de la formation CPS.
- Renforcement du soutien à la parentalité (diagnostic et coordination des dispositifs de soutien et création de nouvelles réponses).
- Mise en place d'espaces d'information et de débats à destination des jeunes, des familles et des professionnels.
- Mise en œuvre d'un parcours TAPAJ LIMIT'S par la SEDAP avec un relais vers les chantiers éducatifs de l'Acodège.
- Déploiement de l'offre de médiation sociale et de prévention spécialisée sur le quartier Drapeau – Junot.
- Expérimentation des chantiers éducatifs pour les 16 -18 ans.
- Rénovation participative du tunnel de la Source à Fontaine d'Ouche dans le cadre de la réappropriation de l'espace public.
- Action d'accompagnement éducatif et culturel renforcé à destination d'un groupe de jeunes du quartier de la Fontaine d'Ouche (Maison phare et Médiation Prévention Dijon Métropole).
- Réalisation d'un court métrage par les jeunes du Conseil Participatif des Jeunes.

Un conventionnement de 3 ans (novembre 2024 à novembre 2027) prévoit que la MILDECA contribue financièrement au programme d'actions à hauteur de 208 750 euros.

Pour 2026, cette subvention s'élève à 70 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Madame la Maire à percevoir le versement de la subvention 2026 de 70 000 € de la MILDECA.
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 9
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

